

LE SENAT REPREND LE TRAVAIL BACLE PAR LE COMITE SPECIAL DES COMMUNES

On se souviendra de la phase de consultation publique de cet automne, menée à la sauvette par un comité législatif nommé par le gouvernement fédéral. Audiences lors desquelles le comité a entendu, en moins de trois semaines 202 groupes, dont 157 qui s'opposent au projet de loi C-21. Cette vaste consultation publique n'a donné lieu qu'au dépôt d'un rapport d'une seule page, sans véritable substance! Voilà pourquoi le Sénat a décidé de tenir des audiences, avant d'accepter ou encore de refuser le projet de loi C-21. Audiences auxquelles a participé la Coalition québécoise des Mouvements Action Chômage (MAC) de Chandler, Charlevoix, Québec, Portneuf, Trois-Rivières, Longueuil, Montréal et Hull.

Disparités régionales

Le 16 janvier dernier, la Coalition a dénoncé devant le comité sénatorial le projet de réforme de l'assurance-chômage. Ce projet s'inscrit dans le cadre du désengagement de l'Etat de la gestion du social. Par sa décision de ne plus contribuer à la Caisse d'assurance-chômage, le gouvernement retire son soutien aux régions à taux de chômage élevé. Car à l'heure actuelle, les recettes de l'Etat servent à financer les prestations liées au taux de chômage régional. Mais sans la contribution de l'Etat, la Coalition craint que l'écart va se faire grandissant entre les régions à taux de chômage élevé et celles qui sont plus florissantes. Le gouvernement conservateur contribue ainsi à remettre en question la solidarité sociale au Canada. Un tel choix est lourd de conséquences, surtout quand on sait qu'il

risque de décourager la main-d'oeuvre, tout particulièrement celle des régions éloignées.

Formation de la main-d'oeuvre

La Coalition a réitéré son opposition au démantèlement du régime, par le biais du financement des programmes de formation et de recyclage à même le Fonds d'assurance-chômage.

Le ministre Barbara McDougall a dit vouloir aller à l'encontre du caractère passif de l'actuel régime, en misant sur la formation. La formation préconisée a pour but d'enrayer le phénomène des pénuries de main-d'oeuvre. Car on anticipe que ces pénuries vont se faire grandissantes, alors qu'on compte plus d'un million de chômeurs au pays. Le gouvernement entend ainsi gérer l'emploi plutôt que le chômage.

Mais la Coalition a tenu à préciser qu'il ne s'agit là que d'une politique d'adaptation de la main-d'oeuvre au besoin de l'entreprise et au libre-échange. Elle a de plus insisté sur le fait que c'est le manque d'emploi qui confine les travailleurs et travailleuses dans les secteurs d'activités qui leur sont familiers. Dans cet optique, la Coalition recommande que soient conservés à la fois l'objectif de réduction des disparités régionales, et celui d'indemnisation contre le chômage, que comporte l'actuel régime. Elle recommande de plus que dans le cadre d'une politique de plein emploi, des programmes d'adaptation et de formation de la main-d'oeuvre soient mis de l'avant, mais qu'ils soient tout à fait indépendants du régime d'assurance-chômage.

LE GESTE DEMOCRATIQUE DES SENATEURS

Depuis le 7 janvier, il faut partout au Canada un minimum de quatorze semaines de travail pour être admissible à recevoir des prestations d'assurance-chômage. Dans une tentative de manipulation de l'opinion publique, la ministre Barbara McDougall a fait porter l'odieux d'une telle situation au Sénat. Cela en accusant notamment les sénateurs libéraux, qui composent la majorité à la Chambre haute, de se livrer à un jeu partisan au détriment du sort des chômeurs et chômeuses à travers tout le pays.

La norme variable d'admissibilité

Si on se livre à un très bref rappel historique, on comprend dès lors que c'est le gouvernement Mulroney qu'il faut blâmer pour la situation qu'ont actuellement à vivre des milliers de personnes sans emploi. Car n'est-ce pas la ministre McDougall qui a catégoriquement refusé de reconduire la norme variable d'admissibilité?